



POUVOIR ADJUDICATEUR

CENTRE RÉGIONAL DES ŒUVRES
UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES NORMANDIE
135 Boulevard de L'Europe

76100 ROUEN

**MARCHÉ DE FOURNITURE DE BONS D'ACHATS
MULTI-ENSEIGNES POUR LES AGENTS
DU CROUS NORMANDIE N° 21-870**

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Marché passé selon une procédure adaptée en application des articles R2123-1,
R2123- 4 à 2123-6, R2131-12 du Code de la commande publique

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ	3
ARTICLE 2 : POUVOIR ADJUDICATEUR	3
ARTICLE 3 : MODE DE CONSULTATION	3
ARTICLE 4 : DESCRIPTION DU MARCHÉ	3
4.1 Mode d'exécution.....	3
4.2 Allotissement	3
ARTICLE 5 : DUREE DU MARCHÉ	3
ARTICLE 6 : VARIANTES.....	3
6.1 Variantes imposées par le pouvoir adjudicateur.....	3
6.2 Variante à l'initiative des soumissionnaires.....	4
6.3 Prestations complémentaires.....	4
ARTICLE 7 : DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES.....	4
7.1 Contenu du dossier de consultation.....	4
7.2 Modalités de retrait du dossier de consultation.....	4
7.3 Modification du dossier de consultation	4
7.4 Questions - Réponses.....	4
ARTICLE 8 : PRÉSENTATION ET REMISE DES OFFRES.....	5
8.1 Modalités de remise des offres	5
8.2 Contenu de l'offre	6
8.2.1 Pièces à produire par les candidats.....	6
8.2.2 Pièces à fournir par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché.....	6
8.2.3 Présentation de candidature sous forme de DUME conformément à l'article R2143-4 du Code de la commande publique.....	7
8.3 Délai de validité des offres	7
8.4 Date et heure limites de réception des offres.....	7
ARTICLE 9 : MODALITÉS ET CRITÈRES DE SELECTION	8
9.1 Sélection des candidatures.....	8
9.2 Critères d'attribution.....	8
ARTICLE 10 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ.....	8
10.1 Mise au point	8
10.2 Signature de l'acte d'engagement.....	8
ARTICLE 11 : RECOURS	9

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet la fourniture de bons d'achats multi-enseignes pour les agents du Crous Normandie.

Code CPV principal : 185 3 0000-3 : Cadeaux et prix

ARTICLE 2 : POUVOIR ADJUDICATEUR

CROUS NORMANDIE
135 boulevard de l'Europe
76 100 ROUEN

02.32.08.50.31

marche@crous-normandie.fr

La personne morale adjudicatrice du marché est Madame Virginie Catherine, Directrice du CROUS NORMANDIE.

Le CROUS est un établissement public national à caractère administratif, chargé de l'aide aux étudiants de l'enseignement supérieur dans les domaines de l'aide sociale, de la restauration et de l'hébergement.

ARTICLE 3 : MODE DE CONSULTATION

Le marché est passé selon une procédure adaptée en application des articles R2123-1, R2123- 4 à 2123-6, R2131-12 du Code de la commande publique.

Cette procédure est lancée suite à la déclaration sans suite d'une précédente consultation n°21-860 en raison d'une contrainte juridique et technique.

ARTICLE 4 : DESCRIPTION DU MARCHÉ

4.1 Mode d'exécution

Le marché est un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire. Les prestations font généralement l'objet d'une commande annuelle. Le montant maximum du marché est fixé à 138 900 € HT.

4.2 Allotissement

Le marché n'est pas alloti, les prestations devant être identiques pour tous les agents.

ARTICLE 5 : DUREE DU MARCHÉ

Le marché est conclu à compter de sa date de notification jusqu'au 31 octobre 2022.

ARTICLE 6 : VARIANTES

6.1 Variantes imposées par le pouvoir adjudicateur

Sans objet

6.2 Variante à l'initiative des soumissionnaires

Les variantes ne sont pas autorisées.

6.3 Prestations complémentaires

Conformément à l'article R2122-4 du Code de la commande publique, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de réaliser des prestations complémentaires avec le titulaire du marché sans publication, ni mise en concurrence préalables. Les prix appliqués à ces prestations éventuelles devront être en cohérence avec les prix du marché.

ARTICLE 7 : DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

7.1 Contenu du dossier de consultation

Le dossier comprend les pièces suivantes :

- le présent règlement de consultation (RC) ;
- les formulaires DC1, DC2 ;
- le formulaire ATTRI1 et son annexe financière « Annexe 1 » ;
- le cahier des clauses particulières (CCP).

Le cahier des clauses administratives générales fournitures courantes et services (CCAG-FCS) non fourni, est réputé connu des candidats.

7.2 Modalités de retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation et le règlement de consultation sont téléchargeables sur la plate-forme de dématérialisation PLACE (Plate-forme des Achats de l'Etat) à l'adresse www.marches-publics.gouv.fr.

7.3 Modification du dossier de consultation

Des modifications peuvent être apportées aux documents de la consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Les modifications ne pourront être communiquées qu'aux candidats dûment identifiés sur la plate-forme lors du retrait du dossier. Les soumissionnaires devront répondre sur la base du dernier dossier modifié. Dans le cas où un soumissionnaire aurait remis une offre avant les modifications, il pourra en remettre une nouvelle sur la base du dernier dossier modifié, avant la date et l'heure limite de réception des offres.

En cas de modifications importantes des documents de la consultation, le délai de réception des offres est reporté, conformément à l'article R2151-4 du Code de la commande publique.

7.4 Questions - Réponses

Pendant la phase de consultation, les candidats peuvent faire parvenir leurs questions et les demandes de renseignements complémentaires sur la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) à l'adresse www.marches-publics.gouv.fr.

Les réponses aux questions ou demandes de renseignements complémentaires reçues jusqu'au neuvième jour avant la date limite de réception des offres, sont transmises aux candidats au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Les questions et réponses, si elles intéressent l'ensemble des candidats et peuvent avoir un impact sur la teneur des offres, seront portées à la connaissance des candidats par mise en ligne sur le site PLACE, sous réserve que ceux-ci se soient identifiés lors du téléchargement du dossier de consultation.

Il appartient au candidat de relever son courrier électronique (courrier indésirable compris) et de fournir, sur le site, une adresse mail valide pendant toute la procédure.

Lorsqu'un complément d'informations nécessaire à l'élaboration de l'offre n'est pas fourni dans le délai des 6 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, le délai de réception des offres est reporté dans les conditions prévues à l'article R2151-4 du code de la commande publique.

ARTICLE 8 : PRÉSENTATION ET REMISE DES OFFRES

8.1 Modalités de remise des offres

Les plis seront remis par voie électronique exclusivement, sur le site PLACE, à l'adresse www.marches-publics.gouv.fr

Le non-respect de cette obligation sera sanctionné par la non-prise en compte de l'offre. Les candidats trouveront sur le site un « guide utilisateur » téléchargeable qui précise les conditions d'utilisation de la plate-forme. Ils disposent également d'une assistance téléphonique.

Format des fichiers :

Il est demandé aux candidats de respecter les recommandations suivantes lors de l'envoi des offres.

- Utiliser des formats de fichiers courants et de préférence pdf, .doc, .xls, .ppt ainsi que les formats d'image jpg, png et des documents html ;
- Eviter les accents, symboles et caractères spéciaux dans les noms de fichiers ;
- Ne pas utiliser les .exe et les macros ;
- Respecter les recommandations formulées par la plate-forme pour le dépôt des offres lors du processus d'envoi.

Horodatage des plis :

Après dépôt du pli sur la plate-forme, un accusé de réception du pli est adressé au candidat, donnant à son dépôt une date et heure certaines.

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.

Tout dossier dont le dépôt se termine après la date et heure limite est considéré comme hors délai. En cas d'indisponibilité de la plate-forme empêchant la remise des plis dans les délais fixés par le règlement de consultation, la date et heure limites de remise des offres peuvent être modifiées.

Virus :

Les candidats doivent s'assurer que leurs fichiers transmis électroniquement ne contiennent pas de virus. La réception de tout fichier infecté entraînera l'irrecevabilité de l'offre.

Copie de sauvegarde :

Les candidats ont la possibilité de faire parvenir, parallèlement à la transmission électronique des candidatures et des offres, une copie de sauvegarde de leurs documents sur un support physique électronique (CD-ROM, DVD ou clé USB) ou sur un support papier.

La copie de sauvegarde est adressée au Pouvoir adjudicateur, sous pli scellé comportant lisiblement la mention « copie de sauvegarde » et l'intitulé de la consultation :

- soit par courrier recommandé avec avis de réception à l'adresse :

CROUS Normandie
Service des Achats
135 boulevard de l'Europe
76100 Rouen

- soit par une remise directement, contre récépissé, au Service Achats du CROUS Normandie - 135, boulevard de l'Europe - 76100 Rouen (Tél : 02 32 08 50 33 ou 02 32 08 50 31) de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30, sauf jours de fermeture exceptionnelle.

Pour être prise en compte, elle doit parvenir au pouvoir adjudicateur avant la date et heure limites fixées dans le règlement de consultation pour le dépôt des offres.

En cas de détection d'un programme malveillant dans la copie de sauvegarde, celle-ci sera rejetée.

Signature électronique des plis :

La signature électronique des plis n'est pas exigée.

8.2 Contenu de l'offre

Les offres seront rédigées en langue française et l'unité monétaire du marché est l'euro.

8.2.1 Pièces à produire par les candidats

- le formulaire DC1 dûment complété ;
- le formulaire DC2 avec indication du chiffre d'affaire du candidat pour le domaine d'activité du marché sur les trois dernières années ;
- l'acte d'engagement ou ATTRI1 dûment complété, l'annexe financière complétée, datée et portant le nom et cachet du candidat, la grille de prix du candidat pour les frais de gestion et services annexes ;
- un mémoire technique détaillant :
 - la liste et le type des enseignes couvertes ;
 - la durée de validité des bons d'achats ;
 - les modalités de commande, de livraison et le délai de réception ;
 - la fiabilisation et sécurisation des process ;
 - les modalités de reprise pour remboursement ;
 - la réponse à la clause environnementale.

8.2.2 Pièces à fournir par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché

- Le candidat retenu à l'issue de la procédure devra fournir sous huit jours après une demande formulée par le pouvoir adjudicateur les documents suivants : un document prouvant l'aptitude à exercer l'activité professionnelle (kbis, ou extrait du registre pertinent) ;
- les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites ou l'état annuel des certificats reçus ;
- en cas de procédure de redressement judiciaire, le document justifiant l'habilitation du candidat à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public.

8.2.3 Présentation de candidature sous forme de DUME conformément à l'article R2143-4 du Code de la commande publique

L'acheteur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen susvisé, en lieu et place de la déclaration sur l'honneur et des renseignements mentionnés à l'article R2143-3.

Un opérateur économique qui participe à titre individuel et qui ne recourt pas aux capacités d'autres entités pour remplir les conditions de participation doit remplir un DUME.

Un opérateur économique qui participe à titre individuel, mais qui recourt aux capacités d'une ou de plusieurs autres entités, doit veiller à ce que le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice reçoive à la fois son DUME et un DUME distinct contenant les informations pertinentes pour chacune des entités auxquelles il fait appel; à savoir les informations demandées dans les sections A et B de la partie II et la partie III, dûment rempli et signé par les entités concernés et dans la mesure où cela est pertinent, au vu des capacités auxquelles l'opérateur économique a recours, les parties IV et V.

En cas de candidature sous forme de groupement d'opérateurs économiques, un DUME distinct indiquant les informations requises au titre des parties II à V doit être remis pour chacun des opérateurs économiques participants.

L'acheteur accepte que le candidat présente sa candidature en utilisant le DUME électronique sous forme d'échange de données structurées.

Le DUME est rédigé en français par les opérateurs économiques.

8.3 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

8.4 Date et heure limites de réception des offres

La date et heure limites de réception des offres est fixée au :

4 novembre 2021 à 12h00

ARTICLE 9 : MODALITÉS ET CRITÈRES DE SÉLECTION

9.1 Sélection des candidatures

Les critères intervenants pour la sélection des candidatures sont :

- Les capacités financières : Le candidat devra présenter un chiffre d'affaires d'une valeur au minimum deux fois égale au montant du marché.

9.2 Critères d'attribution

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères pondérés ci-dessous :

Prix **40%**

Le prix de l'offre est apprécié à partir du montant total d'une commande fictive de 650 chèquiers avec une sélection de prestations annexes comparables. L'offre globale la mieux placée obtient la note maximale de 10.

Les autres offres sont notées selon la formule :

$$\text{Note du candidat} = \frac{\text{Montant total le plus bas} \times \text{note maximale}}{\text{Montant total du candidat}}$$

Qualité technique **60%**

- Dont Panel d'enseignes représentées (type, diversité, nombre, exclusivités,..) 40%
- Dont Exécution et contenu des prestations (commande, livraison, procédures de retour et de remboursement, fiabilité et sécurisation, réponse clause environnement, services annexes) 20%

Notation de la qualité technique. Elle est appréciée au regard du mémoire technique et notée sur 10 selon la grille d'évaluation suivante :

Insuffisant à Faible	$0 \leq \text{note} \leq 3$
Faible à Moyen	$3 < \text{note} \leq 6$
Bien à Très bien	$6 < \text{note} \leq 10$

ARTICLE 10 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

10.1 Mise au point

Il peut être demandé au soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché de clarifier les aspects de son offre ou de confirmer les engagements figurant dans celle-ci. Cette demande ne peut avoir pour objet de modifier des éléments substantiels de l'offre.

10.2 Signature de l'acte d'engagement

La signature électronique n'étant pas exigée, il sera demandé au candidat retenu de renvoyer l'acte d'engagement original signé, par courrier.

ARTICLE 11 : RECOURS

En cas de litige, le Tribunal administratif compétent est le Tribunal administratif de Rouen - 53 avenue Gustave Flaubert - 76100 Rouen.

Email : greffe.ta@juradmin.fr

Téléphone : 02.35.58.35.00